

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté municipal n°131-2023
Occupation du domaine public – Vendredi 8 décembre 2023

Monsieur le Maire de Dommartin,

Vu les articles L2212-2, L2213-1 et L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande de Mme Anne-Caroline de La TEYSSONNIERE, pour la Paroisse de l'Esprit Saint des Portes de Lyon,

Considérant qu'il appartient à la municipalité de réglementer l'occupation du domaine public et étant donné les pouvoirs de police du Maire régissant la sécurité des manifestations organisées sur le territoire,

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 8 décembre 2023, à l'occasion de la Fête des Lumières, l'église de Saint-Antoine sera, exceptionnellement, ouverte au public de 16h00 à 21h00.

Article 2 : Le pétitionnaire est autorisé à installer un petit brasero sur l'esplanade de l'église. Les règles de sécurité et de propreté devront être respectées. La Mairie ne pourra pas être tenue responsable des accidents dus à l'installation du brasero.

Article 3 : L'installation est à la charge du pétitionnaire.

Article 4 : Le pétitionnaire est autorisé à mettre de la musique amplifiée durant les horaires d'ouverture de l'église.

Article 5 : Le pétitionnaire devra être particulièrement vigilant quant à la tranquillité des riverains notamment par le respect des horaires. Les plantations et l'ensemble des équipements communaux ne devront souffrir d'aucune dégradation.

Article 6 : A la fin de la manifestation, tout sera débarrassé et nettoyé de façon à rendre les lieux propres.

Article 7 : Le présent arrêté ne sera valable que pendant la période impartie. Il sera périmé de plein droit s'il n'en n'a pas été fait usage avant l'expiration du délai.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à
Monsieur le Lieutenant de Gendarmerie de Dardilly
Monsieur le Chef du Centre de secours des sapeurs-pompiers de La Tour de Salvagny -
Dommartin
Madame Anne-Caroline de La TEYSSONNIERE
Et publiée sur le site internet de la mairie.

Affiché le : 6.12.23

Fait à Dommartin,
le mardi 5 décembre 2023
Le Maire, Alain THEVILLIER

